

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

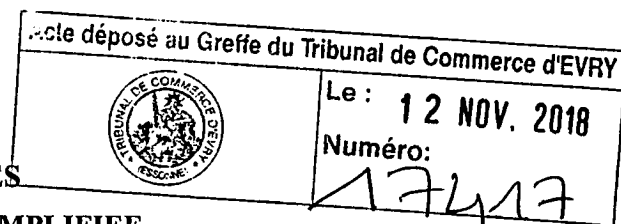
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03815 Numéro SIREN : 798 998 423 Nom ou dénomination : 3 R FINANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2018 sous le numéro de dépôt 17417



SAS 3R FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 10 000 euros
Siège Social : 6 Rue de l'Aubrier
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE
R.C.S. EVRY 798 998 423

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L' EXERCICE ANNUEL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'An deux mille dix-huit,
Le 29 Juin,
à 18 heures,

L'Assemblée Générale se tient, au siège social, les actionnaires ayant été convoqués par Monsieur Rémi RISPAL, Président de la société.

Il est établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, les pouvoirs des actionnaires étant annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rémi RISPAL en sa qualité de Président de la société.

Le Cabinet 2CARA, représenté par Monsieur Alain JOLIVET, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Communication des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce passées entre le Président et la société, lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur lesdites conventions et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- la copie des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce passées entre le Président et la société,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes dans les délais prévus, et que ces éléments d'information ont été tenus à la disposition des actionnaires, 8 jours avant l'assemblée, conformément aux statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président, puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion établi par le Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, quitus de sa gestion au Président, et décharge de l'accomplissement de sa mission au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 197 384,27 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

Dividendes : + 150 000 €
Autres réserves : + 47 384,27 €

Ce dividende de 150 000 Euros sera mis en paiement dans les délais légaux, à compter de ce jour.

Conformément à l'article 243 bis modifié du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est de 150 000 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous rappelons les distributions de dividendes intervenues depuis la constitution de la société :

EXERCICES	DIVIDENDES
31/12/2016	200 000 €
31/12/2015	200 000 €
31/12/2014	160 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

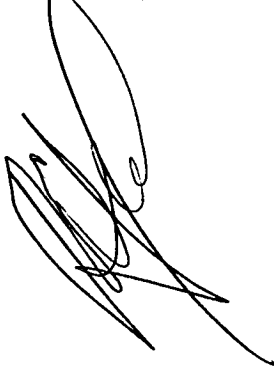
Les actionnaires, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur lesdites conventions, et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les actionnaires.

Rémi RISPAL



INDIVISION RISPAL
Représentée par
Catherine RISPAL



Régis POTIER



Désignation de l'entreprise : SAS 3 R FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 6 RUE DE L'AUBRIER 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 79899842300015		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
Constructions	AP	AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
Autres créances (3)	BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 326 530
		1A	2 326 530
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :
CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS 3 R FINANCES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 293 420	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	197 384	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 501 804	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	150 747	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	673 978	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes				EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	824 725		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 326 530		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	824 725	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3 R FINANCES

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

FA

FB

FC

Production vendue { biens *
services *

FD

FE

FF

FG

FH

FI

Chiffres d'affaires nets *

FJ

FK

FL

Production stockée *

FM

Production immobilisée *

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)

FP

Autres Produits (1) (11)

FQ

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

FS

Variation de stock (marchandises) *

FT

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

FU

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

2 050

Impôts, taxes et versements assimilés *

FX

158

Salaires et traitements *

FY

Charges sociales (10)

FZ

DOTATIONS D'EXPLOITATION
Sur immobilisations - dotations aux amortissements *
- dotations aux provisions

GA

GB

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GC

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GD

Autres charges (12)

GE

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GF

2 208

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GG

-2 208

Opérations
en
commun

Bénéfice attribué ou perte transférée *

(III)

GH

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(IV)

GI

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

200 000

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

60

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

200 060

CHARGES
FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions *

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

1 775

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

1 775

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

198 285

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

196 077

Désignation de l'entreprise SAS 3 R FINANCESNéant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-1 307
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	200 060
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 675
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	197 384
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	1K	
	(9) Dont transferts de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	O		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	O		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS			
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES			
COMMENTAIRE	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Règlement ANC 2014-03 (PCG)

TABLEAU DES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Evaluation des immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur cout d'acquisition.

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 200 000			2 200 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 200 000			2 200 000

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Frais d'étab., rech. et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out. ind.					
Inst. générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Total des immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	4 098	4 098	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	4 098	4 098	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	150 747	150 747		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	673 978	673 978		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	824 725	824 725		

COMMENTAIRE

La société intègre fiscalement, à compter du 01/01/2014, la société SAS SCHNEIDER ET CIE.



Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Experts-comptables / Commissaires aux comptes

SAS 3R FINANCES
6 Rue de l'Aubrier
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Exemplaire destiné au Greffe du Tribunal de Commerce

28 rue Jean Jullien Davin - Plateau de Lautagne - 26000 VALENCE

Tél. : 04 75 81 83 19 - Contact : 2cara@2cara.fr - Fax. : 04 75 55 93 97 - Site : www.2cara.fr

Société inscrite à l'ordre des experts-comptables - Région Rhône-Alpes - Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble
SARL au capital de 2 000 000 € - SIRET : 479 959 827 000 37 - APE : 6920Z - N° TVA intracommunitaire : FR 47479959827

Aux associés,

I - Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3R FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion avec réserve

1. Motivation de la réserve

Dans nos rapports du 10 juin 2015 relatif à l'exercice 2014, du 14 juin 2016 relatif à l'exercice 2015 et du 21 juin relatif à l'exercice 2016, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de provision pour dépréciation des titres de la filiale SCHNEIDER en présence d'une distribution exceptionnelle de dividendes de 1 300 000 € en février 2014.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la filiale restant inférieurs à la valeur des titres, ils n'ont toujours pas fait l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision pour dépréciation ramenant la valeur des titres au moins au montant des capitaux propres.

2. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

-
Fait à Valence, le 15 juin 2018

Y


Pour 2CARA
Alain JOLIVET
Commissaire aux Comptes

BILAN

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/17			Valeurs au 31/12/16
	Val. Brutes	Amort. & Prov.	Val. Nettes	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 200 000		2 200 000	2 200 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 200 000		2 200 000	2 200 000
Stocks				
Créances				
Créances fiscales et sociales	1 095		1 095	15 864
Groupes et associés	3 003		3 003	
Valeurs mobilières de placement	59 674		59 674	59 614
Disponibilités	62 758		62 758	51 820
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	126 530		126 530	127 298
TOTAL ACTIF	2 326 530		2 326 530	2 327 298

Commissaire aux Comptes
2018

BILAN

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16
Capital	10 000	10 000
dont versé : 10 000		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	1 293 420	1 295 094
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	197 384	198 326
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	1 501 804	1 504 420
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
AUTRES FONDS PROPRES (III)		
Dettes financières		
Emprunts & dettes assimilées	150 747	200 000
Autres dettes financières		151 443
Groupes et associés	673 978	471 434
Autres dettes		
TOTAL DES DETTES (IV)	824 725	822 878
TOTAL PASSIF	2 326 530	2 327 298

Commissaire aux Comptes
2017-2018

02275 - SAS 3 R FINANCES
COMPTE DE RESULTAT

En Euro

	Du 01/01/17 Au 31/12/17		Du 01/01/16 Au 31/12/16		Variation	
					en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION						
MARGE BRUTE						
Autres achats et charges externes	2 050		2 399		-349	-15
Impôts, taxes et versements assimilés	158		154		4	3
CHARGES D'EXPLOITATION	2 208		2 553		-345,20	-14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 208		-2 553		345	14
Produits financiers	200 060		200 042		17	
Charges financières	1 775				1 775	
RÉSULTAT FINANCIER	198 285		200 042		-1 757	-1
RÉSULTAT COURANT	196 077		197 489		-1 412	-1
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Impôt sur les bénéfices	-1 307		-837		-470	-56
BÉNÉFICE ou PERTE	197 384		198 326		-942	

Commissaire aux Comptes
2

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS			
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES			
COMMENTAIRE	0		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Règlement ANC 2014-03 (PCG)

TABLEAU DES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Evaluation des immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur cout d'acquisition.

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 200 000			2 200 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 200 000			2 200 000

Commissaire aux Comptes
2CA
 Conseil & Comptabilité

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Frais d'étab., rech. et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out. ind.					
Inst. générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Total des immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	4 098	4 098	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	4 098	4 098	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	150 747	150 747		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	673 978	673 978		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	824 725	824 725		

COMMENTAIRE

La société intègre fiscalement, à compter du 01/01/2014, la société SAS SCHNEIDER ET CIE.

Commissaire aux Comptes
2CA

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

☒ Edition de la liste des filiales et participations

Liste des filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu)	160 000	216 378	100%	273 513
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				

